

Rebonds

Liberation

C'est en termes institutionnels, démocratiques et de solidarité qu'il faut se poser le problème de l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne.

Objection, monsieur le président Giscard d'Estaing

par DANIEL COHN-BENDIT

Si les polémiques sur la question de l'intégration de la Turquie à l'Union européenne peuvent servir à un approfondissement de cette Union, tant mieux! S'il s'agit en revanche de dire et laisser croire que celle-ci dépendrait d'un caprice des décideurs de l'UE, ce serait moins défendable. Cela ne ferait qu'accroître la confusion dans les esprits et ce serait, en plus, un mensonge.

Tout d'abord, un constat: le processus fondé que constitue l'élargissement s'est réalisé de manière quasi mécanique sans véritable publicité ni débats. Ce serait tout simplement une erreur de reproduire le même scénario pour le processus en œuvre avec la Turquie qui, rappelés-le, n'est pas encore entrée dans la phase des négociations pour l'adhésion.

Les Conseils européens, autrement dit nos chefs d'Etat et de gouvernement, ont émis des positions claires: «La Turquie est un pays candidat qui a vocation à rejoindre l'Union sur la base des mêmes critères que ceux qui s'appliquent aux autres pays candidats... comme les autres... (elle) bénéficie d'une stratégie de préadhésion...» (Helsinki, décembre 1999). «La Turquie a accompli des progrès dans la voie du respect des critères politiques fixés pour l'adhésion... La perspective de l'ouverture de négociations d'adhésion s'est ainsi rapprochée...» (Laeken, décembre 2001). Et, enfin, le Conseil de Séville en juin 2002 «encourage... les efforts consentis... pour se conformer aux priorités définies dans son partenariat pour l'adhésion. La mise en œuvre des réformes politiques et économiques requises améliorera les perspectives d'adhésion...» S'agissant du Conseil européen de décembre prochain à Copenhague: «De nouvelles décisions pourraient être prises... quant à l'étape suivante de la candidature de la Turquie.»

Le mois dernier, la Commission a publié ses rapports sur les progrès réalisés par les pays candidats. Elle s'y engage, notamment, à présenter début 2003, une nouvelle version du partenariat d'adhésion pour la Turquie. Elle y indique également qu'un accroissement régulier de l'aide financière est à prévoir de 2004 à 2006 et que la somme engagée en faveur de la Turquie pour 2002 s'élève à 149 millions d'euros. Par ailleurs, il faut rappeler que la Turquie est le seul des pays candidats à avoir conclu une union douanière avec la CE, en vigueur depuis 1995, et qui a vocation à être élargie.

L'abondance des textes et les actions politiques en vue du rapprochement nous interdisent de croire que la candidature de la Turquie serait une boutade politique.

A l'heure actuelle, si nous n'avons aucune certitude, ce n'est tant par manque d'initiatives de l'UE mais plutôt parce que la Turquie n'a pas encore été en mesure d'accomplir toutes les réformes que son intégration lui impose. Le constat de la Commission est limpide: «La Turquie ne répond pleinement ni aux critères politiques, ni aux critères économiques, ni aux critères liés à l'acquis» fixés en 1993 par le Conseil européen de Copenhague. Même incertitude sur le mode de participation de la Turquie dans les décisions concernant l'utilisation des moyens de l'Otan par l'UE.

Les prises de position de l'AKP, parti vainqueur des élections du 3 novembre, laissent entendre que la Turquie aurait plutôt tendance et intérêt à s'inscrire dans la perspective de l'adhésion. Par ailleurs, elle s'est engagée à lever l'état d'urgence des deux dernières provinces kurdes avant la fin de cette année. Moment où elle est également attendue par l'UE sur la question de Chypre. Là aussi, la proposition de Kofi Annan du 11 novembre dernier semble plutôt bien accueillie.

Indiquons également que le statut de candidat a incontestablement poussé la Turquie à procéder à des réformes fondamentales en peu de temps. Ceci ne veut pas dire qu'elle aurait été incapable de les mener mais simplement que le scénario aurait pu être totalement différent. Et il serait naïf de croire que cette perspective d'adhésion, avec le processus qu'elle a entraîné, n'aurait finalement bénéficié qu'à la Turquie. L'adhésion de la Turquie n'est pas, bien sûr, le seul scénario possible. Elle peut toujours envisager un autre modèle de stabilité politico-économique pour le bassin méditerranéen et entretenir des relations privilégiées avec l'UE. Mais, quand il s'agit de la Turquie, pourquoi assiste-t-on à toutes sortes d'envolées?

Mon intention n'est pas de reléguer au second plan les questions identitaires de l'Europe, de ses valeurs ni même de ses limites géogra-

phiques. Il est évident que la future Constitution de l'UE devra en tenir compte. Mais je trouve injuste la manière dont ces arguments sont parfois utilisés. Si l'on veut vraiment se poser la question des limites de l'Europe, il faut la poser en termes institutionnels et démocratiques ainsi qu'en termes de solidarité.

A quel type d'Europe voulons-nous adhérer et quelles sont nos propres limites à la solidarité? La première question est directement liée à notre capacité de miser sur une plus grande intégration et donc aux résultats de la Convention européenne. Que Valéry Giscard d'Estaing ait cru bon de dire que la Turquie n'était pas un pays européen et qu'elle n'entrait pas dans les considérations de la Convention qui raisonnait donc sur une Europe élargie à 12 Etats soit (1) ! Je serais tenté de dire qu'on est dans le registre de l'offense plus que du discours rationnel.

Les déclarations de Valéry Giscard d'Estaing relèvent plus de l'offense que du discours rationnel.

L'entrée de la Turquie n'est certes pas pour demain et il est évident que l'intégration d'un pays dont la population atteint à ce jour 68 millions d'habitants n'est pas simple à réaliser. Il a raison de critiquer l'approche cynique de l'élargissement contre celle qui l'interprète non seulement comme une conséquence historique logique et une garantie de paix mais également comme la possibilité d'un accroissement du bien-être économique et social. Mais c'est l'élargissement en cours qui peut mener à l'implosion politique au profit d'un vaste marché, d'une simple zone de libre-échange s'il n'est pas conjugué à un renforcement des institutions communautaires, seules garantes de l'intérêt commun.

Si l'Europe se réduit à une vaste organisation internationale, l'intégration de la Turquie n'y changera pas grand-chose. Si, en revanche, nous optons pour une Union conçue comme espace de liberté, d'harmonie économique, sociale et environnementale, l'adhésion d'un pays en plus, bien que difficile, est techniquement plausible. Encore faut-il accepter que la Turquie soit elle aussi un «grand pays». Pourquoi, dès lors, Giscard alors président de la République française, n'a-t-il pas eu la même approche? Il est vrai qu'à l'époque on avait besoin de la Turquie, membre de l'Otan, pour protéger l'est de

la Méditerranée contre l'Union soviétique. La Turquie faisait naturellement partie de l'Europe antisoviétique. Ce qui était vérité d'Etat peut, par conséquent, devenir mensonge après l'effondrement du totalitarisme.

D'une certaine façon, la maxime de l'intervention de Giscard est: «égoïsmes nationaux, réveillez-vous!». En tirant la sonnette d'alarme, il a au moins mis en exergue la question de notre solidarité, ciment essentiel de l'UE. L'effondrement en cours est déjà une mise à l'épreuve colossale de l'harmonie sociale et de l'idéologie qui doit l'accompagner. Il est regrettable que la question de son coût et de l'augmentation du budget européen n'ait pas fait l'objet de débats. La crise de solidarité apparaît dès lors plus centrale que celle qui pourrait naître d'une «guerre des religions» surtout quand on sait que l'Islam est la deuxième religion de notre Europe multiculturelle.

L'ironie du sort, c'est qu'alors que nos démocraties ont embrassé le principe de la laïcité de l'Etat, toutes sortes de pressions émergent au sein de la Convention pour que la future constitution de l'UE se réfère à notre héritage chrétien. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois qu'un tel débat sur la séparation de l'Etat et de l'Eglise se produit: le compromis du «patrioisme spirituel et moral» de l'UE se retrouve dans le préambule de notre Charte des droits fondamentaux.

Concernant la Turquie, l'intégrisme qui irait à l'encontre de l'intégration pourrait être kémaliste ou religieux. Pour le moment, rien n'est joué. La Turquie semble vouloir une synthèse originale entre l'islam et la démocratie qui servirait de modèle pour les autres pays musulmans. Quant au fanatisme kémaliste, les dernières élections sont aussi le signe de son échec. Reste à voir si la Turquie est définitivement à l'abri d'un coup d'Etat...

Ceux qui s'intéressent à la démocratisation de la Turquie et au sort des minorités, qu'elles soient kurdes ou religieuses, doivent laisser le débat sur son intégration ouvert ■

Daniel Cohn-Bendit est député européen (Verts).

(1) Dans une interview au *Monde*, le 8 novembre dernier, Valéry Giscard d'Estaing estimait que l'adhésion de la Turquie signifierait «la fin de l'Union européenne», évoquant «une autre culture, une autre approche, un autre mode de vie».